TRAMAYES Habitat

À Tramayes, on veut faire rimer habitat et santé

un partenariat le journal

Dans le cadre de son opération programmée de l'habitat, la communauté de communes de Saint-Cyr Mère boîtier entre Charolais et Mâconnais a décidé de prendre à bras-le-corps la question de la santé dans l'habitat. Avec l'appui des services de l'État et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

e Haut-Conseil de la Santé publique l'affirme : « Le logement est un milieu de vie qui peut influencer la santé [...]. »
Ces éléments ont motivé les élus

Ces éléments ont motivé les élus de la communauté de communes de Saint-Cyr Mère boîtier entre Charolais et Mâconnais à se pencher sur les risques de santé liés à l'habitat. Et, tout particulièrement, sur le risque radon, un gaz inodore et naturellement radioactif

« Suite à un arrêté en date du 27 juin 2018, une grande partie de la Saône-et-Loire a été classée en zone 3 au regard du critère d'émis-



Le chantier de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie intègre la problématique de la santé dans l'habitat, et notamment le risque radon. Photo DR/Fournie par Michel MAYA

sion du radon. Ce radon est un gaz naturel dont la potentialité d'émanation est fonction de la nature du sol. Porteur de radioactivité, une exposition prolongée avec une dose élevée peut conduire à une pathologie cancéreuse. C'est la raison pour laquelle il convient de prendre les mesures de limitation de cette exposition. Ce sujet complexe doit être intégré dans les projets de rénovation énergétique. C'est ce que nous avons fait

depuis le printemps 2019 », détaille Michel Maya, maire de Tramayes, vice-président de la communauté de communes, chargé du développement durable et de la transition énergétique.

Une formation sur le radon

Dans ce cadre, la mairie de Tramayes a accueilli, le 20 octobre dernier, une première session de formation et d'information sur la problématique du radon, sous l'égide de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Conduite par le Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire (CEPN), cette réunion a pu sensibiliser les professionnels présents à la phénoménologie du radon.

Le PETR Sud Mâconnais Bourgogne a également participé à cette action. « C'est un sujet d'importance que nous abordons dans le Porteur de radioactivité, une exposition prolongée au radon peut conduire à une pathologie cancéreuse

Michel Maya, maire de Tramayes

cadre de nos conseils sur la rénovation énergétique globale. À ce titre, Tramayes est une commune exemplaire. Le chantier de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en logement en est l'illustration. Nous avons prévu de le visiter avec la Chambre des Métiers, d'ici la fin de l'année », souligne Éric Béguin, chargé de mission de la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique.

Jean-Louis NAVARRO (CLP)

Prochaines permanences du PETR: À Matour, mardi 3 novembre, de 13 h 30 à 16 h 30; à Tramayes, jeudi 19 novembre, de

Être vigilant sur la qualité de l'air intérieur

Dans le logement, il est indispensable de pouvoir renouveler l'air, pour améliorer sa qualité par l'élimination des polluants intérieurs ou de l'humidité.

« Nous passons entre 70 % et 90 % de notre temps dans des lieux clos. Partant de ce constat, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est une véritable question de santé publique, au même titre que l'air extérieur », prévient Olivier Gamard, chargé de mission de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique. Et d'énumérer les principaux polluants : « Il y a les contaminants physico-chimiques, comme la fumée de tabac, les produits de combustion, les fibres et le radon. Et il y a les contaminants biologiques, tels les moisissures, les bactéries et les allergènes respiratoires. »

les allergènes respiratoires. » Afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur, la présence de systèmes de ventilation naturelle est nécessaire. Olivier



La qualité de l'air est primordiale pour éliminer les moisissures et autres polluants intérieurs.

Photo DR/Fournie par le PETR

Gamard détaille

« La VMC simple flux auto réglable est parfaite pour les petits travaux de rénovation, mais c'est la VMC double flux qui demeure la meilleure ventilation en matière de qualité de l'air et d'économie d'énergie. »

J.-L. NAVARRO (CLP)

REPÈRE

Trois choses à savoir

➤ Depuis 1987, le radon est reconnu cancérigène pulmonaire certain pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Gaz radioactif, le radon constitue la première source d'exposition aux rayonnements ionisants naturels. Il pénètre dans les habitations en raison du manque d'étanchéité entre le sol et les niveaux de vie.

➤ Le radon est entré dans le Code de l'Environnement comme risque naturel.

À ce titre, une information sur le risque lié au radon est désormais rendue obligatoire et s'applique exclusivement dans les communes les plus exposées (zone 3). Cette information est disponible sur le site www.risques.gouv.fr.

Depuis l'été 2018, une grande partie de la Saône-et-Loire a été classée en zone 3 au regard du critère d'émission du radon. Pour retrouver le potentiel radon de votre commune : www.irsn.fr

Gare au formaldéhyde



La rénovation énergétique de l'habitat doit s'attacher à utiliser des matériaux labellisés comme non-émissifs de polluants, tels les isolants bio sourcés.

Photo DR/Fournie par le PETR

La pollution de l'habitat est parfois le fait de polluants contenus dans certains matériaux utilisés pour la construction et la rénovation. Formaldéhyde, xylène, benzène, toluène sont des composés chimiques qui polluent les habitations au fil du temps. On les trouve notamment dans les mousses isolantes. Tout particulièrement le formaldéhyde, un composé très volatil qui peut engendrer des irritations et des inflammations des yeux, des voies respiratoires, de la peau, mais aussi avoir des conséquences neurologiques. Longtemps classé comme cancérogène possible pour l'homme, le formaldéhyde a été reclassé comme « cancérogène certain » par le Centre international de recherche sur le cancer

Pour éviter la concentration d'une telle substance, il est recommandé d'utiliser des matériaux de construction et des isolants moins émissifs de polluants.

J.-L. NAVARRO (CLP)

71F17 - V

1 sur 1 26/10/2020 à 09:33